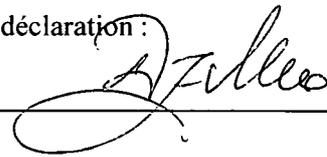


**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET
ARRANGEMENT**

**Correction
CONFIRMATION OU RETRAIT D'UN REFUS PROVISOIRE**

Déclaration envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) conformément à la règle 17.5) du règlement d'exécution commun à
l'Arrangement et au Protocole de Madrid

I.	Office qui envoie la déclaration : OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE 7, Citadeles iela, case postale 824 LV 1010 Rīgga LETTONIE	Téléphone 371 67099605 Télécopie 371 67099650
II.	Numéro de l'enregistrement international :	707 900
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international : Baltika Breweries, 3, 6-th Verkhny pereulok, RU-194292 Saint Petersburg (Fédération de Russie).	
IV.	<input checked="" type="checkbox"/> La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)a) ¹ <input type="checkbox"/> La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)b) ²	
V.	<input type="checkbox"/> La protection de la marque est refusée pour tous les produits et/ou services suivants: <input checked="" type="checkbox"/> La protection de la marque est accordée pour tous les produits et/ou services de la classe: 3, 4, 8, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 42 <input type="checkbox"/> La protection de la marque est accordée pour les produits suivants de la classe ³ :	
VI.	Date de la déclaration :	20.03.2009
VII.	Signature ou sceau officiel de l'office qui envoie la déclaration :	Dz.Medne




¹ Une déclaration en vertu de la règle 17.5)a) est envoyée une fois que TOUTES LES PROCÉDURES DEVANT L'OFFICE sont achevées.

² Une déclaration en vertu de la règle 17.5)b) est une déclaration qui concerne une NOUVELLE DÉCISION ayant une incidence sur la protection de la marque, POSTÉRIEURE à l'envoi d'une déclaration faite conformément à la règle 17.5)a).

³ TOUS les produits et/ou services pour lesquels la protection est accordée, Y COMPRIS ceux qui n'étaient pas concernés par le refus provisoire, doivent être indiqués ici. Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont acceptés, SEUL LE NUMÉRO de cette classe doit être indiqué.